



Adoption d'un plan de relance massif par le gouvernement thaïlandais

Compte tenu de l'ampleur de la récession déjà anticipée pour 2020 (-5,3%) le gouvernement thaïlandais a validé en Conseil des ministres le 7 avril le troisième volet de son plan de relance d'un montant affiché de 53,35 Mds EUR, soit 10% du PIB.

Le financement de ce plan très conséquent, qui a notamment pour objectif de mettre en place des filets de sécurité sociaux, portera progressivement l'endettement public très soutenable de la Thaïlande de 42% du PIB à fin 2019 à 57% fin 2021. Les mesures prises pour soutenir les besoins de financement des entreprises petites et grandes, partiellement garanties et financées par l'Etat, auront également un impact sur la rentabilité, voire la stabilité, du système bancaire.

Troisième volet d'un plan de relance d'un montant affiché de 57,9 Mds USD, soit 10 % du PIB

Après l'annonce de deux plans de relance respectivement de 400 Mds THB (11,2 Mds EUR) et de 117 Mds THB (3,28 Mds EUR), le gouvernement thaïlandais a validé en Conseil des ministres le 7 avril un troisième volet du plan de relance, d'un montant affiché de 1 900 milliards THB (53,35 Mds EUR) soit 10% du PIB.

Ce troisième volet très conséquent du plan de relance sera partiellement financé à hauteur de 1000 Mds THB (30,5 Mds USD) par l'émission d'obligations souveraines, essentiellement sur le marché domestique. L'endettement public très soutenable de la Thaïlande devrait porter progressivement passé de 42% du PIB à fin 2019 à 57% fin 2021.

Ces trois phases successives du plan de relance visent à contrecarrer la récession dans laquelle l'économie thaïlandaise est en train de plonger (récession de 5,3% anticipée par la BoT en 2020) et permettre à l'économie de rebondir en 2021 (objectif de croissance de 3% affiché par le gouvernement). Les dernières prévisions régionales de la BAD prévoient que la Thaïlande connaîtrait en 2020 une récession de 4,8% après avoir déjà connu un brutal ralentissement économique à +2,4 % en 2019, après avoir été en rebond en 2018 (+4,2%) et 2017 (+4,1%). Depuis le début de l'année, le baht thaïlandais s'est déjà déprécié de 9% face au dollar américain, après une appréciation de 7% en 2019. L'indice de la bourse a perdu 30%.

7 millions de personnes pourraient perdre leur emploi d'ici le mois de juin, selon le Joint Standing Committee on Commerce Industry and Banking (JSCCIB), dont 6 millions gagnant moins de 20 000 THB par mois (610 USD). Ces emplois se répartissent entre les secteurs de la vente au détail (4,2 millions), de la construction (1 million), de l'hôtellerie (978 000 en plus des 3 millions touchés par des baisses de revenu ou des suspensions de travail), de la restauration (250 000), du bien-être (200 000) et de l'industrie textile (200 000). Les populations rurales devraient également être fortement touchées (30% de la main d'œuvre du pays) car le secteur agricole, qui continuera à être affecté par une sécheresse historique, devrait à minima se contracter de -0,5%, après avoir déjà été en stagnation en 2019 (+0,1%).

Ces plans successifs cherchent en particulier à remédier aux problèmes de trésorerie des entreprises grâce à un fonds de stabilisation du marché des obligations (11,23 Mds EUR), des prêts bonifiés aux PME (14 Mds EUR) et un moratoire de 6 mois sur le remboursement du principal et des intérêts d'emprunt, des allègements fiscaux et de charges (réduction du taux de cotisations sociales, déductions fiscales pour le maintien de l'emploi à bas

revenu, réductions de loyers pour les locataires d'établissements publics, délais de paiement pour les factures d'eau et d'électricité...).

Par ailleurs un programme de distribution d'argent liquide aux personnes non couvertes par le fonds de sécurité sociale (5000 THB - 140 EUR - par mois), initialement prévu pour 3M de personnes a été étendu à 9M de personnes (21M de demandeurs) et sa durée a été portée de 3 à 6 mois, pour un coût passé de 3,73 Mds à 11,2 Mds EUR. Par ailleurs l'Etat empruntera 20 Mds EUR pour soutenir le secteur agricole et le système de santé, le tissu économique communautaire et l'investissement local.

Le nouveau plan de relance annoncé, qui complète les 2 précédents, recoupe à la fois des mesures de soutien d'ordre budgétaire et social et des interventions pour répondre aux besoins de financement des entreprises petites et grandes.

Les mesures de soutien d'ordre budgétaire et social de la troisième phase du plan de relance

Deux décrets en Conseil des ministres permettent d'une part l'emprunt par l'Etat de 1 000 Mds THB (28 Mds EUR) pour des mesures sociales et sanitaires et d'autre part la réallocation d'environ 10% des budgets des ministères (entre 80 et 100 milliards THB) à un fonds central sous l'autorité du Premier Ministre pour la lutte contre l'épidémie.

Sur les 1 000 Mds THB qui seront empruntés 600 Mds (16 Mds EUR) seront à destination de la population, à travers :

- l'extension du programme de distribution directe d'argent liquide à 9 millions de personnes, et non plus 3 millions comme programmé initialement, et ce pour une durée qui a été portée de trois à 6 mois et pour un coût total budgété de 270 Mds THB ;
- des mesures non spécifiées à destination du secteur agricole et du système de santé.

Les 400 Mds THB (11,23 Mds EUR) restants seront destinés à soutenir le tissu économique communautaire et à développer l'investissement local.

Des interventions pour répondre aux besoins de financement des entreprises petites et grandes

La Banque de Thaïlande (BoT) a annoncé trois mesures pour soutenir les besoins de financement des entreprises petites et grandes dont :

- des prêts bonifiés à destination des PME, pour un montant de 500 Mds THB soit 14 Mds EUR (mode de soutien déjà mis en place dans les deux premiers volets du plan de relance), en prêtant aux banques à 0,01% de taux d'intérêt, ce qui leur permettrait à leur tour de prêter aux PME à un taux d'intérêt de 2%;
- un moratoire de 6 mois sur le remboursement du principal et des intérêts d'emprunt pour les PME dont l'encours d'emprunt à fin 2019 était inférieur à 100 M THB (2,8 M EUR) ;
- la constitution d'un fonds de stabilisation du marché des obligations d'entreprises, qui sera doté d'un montant de 400 Mds THB (11,23 Mds EUR). Ce fonds vise à permettre le rachat d'obligations d'entreprises de bonne qualité venant à maturité mais qui peinent aujourd'hui à trouver preneur sur le marché.

La BoT, qui avait déjà abaissé pour la deuxième fois consécutive son taux directeur le 20 mars en le ramenant à 0,75%, a également décidé de diviser par deux le taux de cotisation obligatoire des institutions financières au Fonds de Développement des Institutions financières (qui joue le rôle d'un fonds de stabilisation). La BoT poursuit également depuis le 13 mars ses injections de liquidités y compris par le rachat d'obligations souveraines de court et long terme.